



La profession de l'expertise-comptable au Maroc : une analyse descriptive et perspectives de recherches

The profession of chartered accountant in Morocco: A descriptive analysis and research prospects

Malika EL FAKIR

Docteur en sciences économiques et gestion
Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales- Meknès-Maroc
Université Moulay Ismail

Résumé : Cet article propose une analyse approfondie de la situation actuelle de la profession d'expertise-comptable au Maroc, tout en explorant les perspectives de recherche pour son développement futur. En mettant en lumière les défis et les opportunités auxquels la profession est actuellement confrontée. L'article examine l'état actuel de la profession tout en soulignant les réformes réglementaires récentes, en vertu de la loi 19-20. Malgré ces initiatives, l'article met en évidence les vulnérabilités persistantes de la profession, notamment la concurrence accrue des cabinets internationaux et des comptables agréés, ainsi que la fragilité due à la prédominance de pratiques individuelles. La méthodologie adoptée dans cette étude repose sur une approche intégrée, combinant des outils qualitatives et quantitatives pour conduire une analyse approfondie de la profession d'expertise-comptable au Maroc. En plus, une matrice SWOT est élaborée pour évaluer de manière globale l'état de la profession d'expertise comptable au Maroc, soulignant la nécessité d'une adaptation continue aux évolutions rapides de l'environnement professionnel. Les conclusions de cette analyse ont servi de fondement pour élaborer des recommandations stratégiques, offrant ainsi une vision holistique et équilibrée de la situation actuelle de l'expertise-comptable au Maroc.

Mots clés : Commissaires aux comptes ; Expert-comptable, Opportunités, Matrice SWOT ; Réformes réglementaires.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.10665478>

1. Introduction

La profession de l'expertise comptable au Maroc constitue un pilier essentiel du paysage économique, jouant un rôle crucial dans la garantie de la fiabilité des informations financières et la préservation de la transparence au sein des entreprises. Évoluant au rythme des dynamiques économiques et des réformes réglementaires, cette profession est aujourd'hui au cœur de divers enjeux qui façonnent son présent et influenceront son avenir.

L'état des lieux de la profession offre une plongée profonde dans son fonctionnement actuel, dévoilant les différentes facettes qui la caractérisent. Depuis l'entrée en vigueur de la loi 19-20, les contours de l'expertise-comptable ont subi des transformations significatives, redéfinissant les règles du jeu et imposant de nouvelles exigences aux acteurs de ce secteur stratégique. Cette réglementation, visant à renforcer la gouvernance d'entreprise et à améliorer la qualité de la certification des comptes, a généré des répercussions considérables sur la manière dont les experts-comptables exercent leur métier.

Cependant, cette photographie de la situation actuelle ne se limite pas à l'état des lieux de la profession. Elle offre également un éclairage sur les mesures prises par les organes de régulation, notamment à travers la loi 19-20 modifiant la loi 17-95 sur les sociétés anonymes. Ces actions sont ancrées dans la volonté d'améliorer la qualité des prestations des commissaires aux comptes et de garantir un comportement conforme à la déontologie.

Au-delà des contours actuels, cet état des lieux ouvre également la porte aux perspectives de recherche. Les vulnérabilités identifiées, la concurrence accrue, la réglementation évolutive et les facteurs externes tels que l'ouverture de l'économie marocaine suggèrent une nécessité continue d'explorer, d'analyser et de comprendre les dynamiques complexes qui animent la profession de l'expertise comptable au Maroc. Les perspectives de recherche offrent ainsi une feuille de route pour ceux qui aspirent à approfondir cette compréhension, contribuant ainsi à l'enrichissement continu de la discipline et à la préparation aux défis futurs de la profession au Maroc.

L'article est structuré en quatre sections distinctes. Tout d'abord, nous clarifions la méthodologie utilisée dans cette étude. En deuxième lieu, nous présentons un état des lieux de la profession au Maroc, en fournissant un aperçu de l'historique, de la composition et de l'évolution de la profession d'expertise-comptable dans le pays. Ensuite, nous examinons les défis inhérents à l'exercice professionnel. Enfin, la dernière section se concentre sur l'exploration des perspectives de recherche, en tenant compte des opportunités émergentes.

2. Méthodologie

La méthodologie adoptée dans cette étude repose sur une analyse descriptive, combinant des méthodes qualitatives et quantitatives pour conduire une analyse approfondie de la profession d'expertise-comptable au Maroc. Dans un premier temps, une exploration minutieuse de la littérature existante a été entreprise pour appréhender les enjeux contemporains de la profession, permettant ainsi d'identifier les lacunes de connaissances à combler. Ensuite, des données statistiques provenant de sources officielles telles que l'Ordre des Experts Comptables et des rapports gouvernementaux ont été agrégées afin d'examiner des aspects démographiques, financiers et réglementaires. Enfin, une analyse SWOT exhaustive a été réalisée, évaluant avec précision les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces inhérentes à la profession.

3. La profession d'expertise-comptable au Maroc : Etat des lieux

3.1. La profession d'expertise comptable au Maroc : Historique

Après l'indépendance du Maroc en 1956, la profession d'expertise comptable était peu développée en raison du faible nombre de comptables libéraux et de l'absence de normalisation comptable. Trois textes juridiques complémentaires ont été rédigés pour fournir un référentiel inspiré du plan comptable français de 1947, mais aucune normalisation comptable précise n'a vu le jour durant les premières décennies après l'indépendance. (El Omari ; 2005).

Longuenesse (2014) souligne que la profession d'expert-comptable au Maroc est conservée française jusqu'aux années 1970, les professionnels français ont été progressivement remplacés par les marocains, avec le départ à la retraite des anciens. La compagnie des experts-comptables du Maroc (CECM) a été créée en 1947 par des professionnels français, et le dahir du 8 décembre 1954 a défini les conditions requises pour porter les titres d'expert-comptable et de comptable agréé. Ces experts-comptables diplômés marocains ont adhéré à la CECM dans l'objectif de redynamiser l'unique association professionnelle et d'agir à travers elle. Cependant, ils se sont opposés aux anciens membres de la CECM, qui étaient plus nombreux, plus installés sur le marché et pour la plupart non-diplômés. Les nouveaux arrivants souhaitaient mettre des barrières à l'entrée de la profession et contrôler le segment supérieur du marché des services comptables par un diplôme, tandis que les anciens membres revendiquaient un droit d'accès à l'expertise comptable fondé sur l'expérience (El Omari et Khlif, 2014).

3.2. Cadre réglementaire de la profession au Maroc

Au Maroc, la profession d'expert-comptable est réglementée par la loi n° 15-89, promulguée par le Dahir n° 1-92-139 du 14 regeb 1413 (8 janvier 1993). Cette loi définit l'expert-comptable comme celui qui fait la profession habituelle de réviser, d'apprécier et d'organiser les

comptabilités des entreprises et organismes auxquels il n'est pas lié par un contrat de travail » (Guide_MEF ; 2022, p7)

L'Ordre des Experts Comptables est l'institution qui organise et supervise la profession d'expert-comptable. Il est régi par la loi mentionnée précédemment et est responsable de la tenue à jour du tableau des membres, qui est accessible au public. Cette transparence permet aux clients et aux parties prenantes de vérifier la légitimité et la qualification des experts comptables. (Hassouni, 2015).

Pour exercer la profession d'expert-comptable au Maroc, il est obligatoire d'être titulaire d'un diplôme d'expertise comptable et d'être inscrit à l'Ordre des Experts-Comptables.

Toutefois, le Cycle d'Expertise Comptable est une formation organisée par le groupe ISCAE (L'Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises) - l'unique établissement à dispenser cette formation- pour l'obtention du Diplôme National d'Expert-Comptable (D.N.E.C) délivré par l'autorité gouvernementale chargée du Commerce et de l'Industrie. Ainsi, ce diplôme qui est un titre prestigieux, institué par le décret du 16 juillet 1990, est délivré aux candidats ayant satisfait aux conditions de formations et de stages prévus par ledit décret. Une fois le diplôme obtenu, les experts-comptables ont de nombreuses perspectives d'évolution dans leur carrière, notamment dans le conseil juridique, fiscal, l'audit externe et les commissaires aux comptes.

L'expert-comptable exerce sa profession le plus souvent à titre libéral, ce qui signifie qu'il est personnellement responsable professionnellement, pénalement et financièrement. Il peut également être embauché par une grande entreprise.

Le rôle de l'expert-comptable au Maroc est polyvalent et revêt plusieurs dimensions. Tout d'abord, il est chargé d'assurer la tenue et la vérification des comptes des entreprises et des organisations. Il s'agit de garantir l'exactitude et la fiabilité des informations financières produites, conformément aux normes comptables en vigueur. L'expert-comptable au Maroc intervient également dans le domaine de l'audit. Il réalise des missions d'audit légal, notamment pour les entreprises cotées en bourse ou celles qui dépassent certains seuils légaux. L'objectif de l'audit est de fournir une assurance indépendante sur la sincérité et la régularité des états financiers. Outre ses missions traditionnelles, l'expert-comptable marocain joue un rôle de conseil auprès des entreprises et des entrepreneurs. Il apporte son expertise dans la gestion financière, la fiscalité, le contrôle de gestion et les choix stratégiques. Il peut également assister

les entreprises dans l'établissement de leurs budgets, la gestion de trésorerie et la planification financière.¹

En tant que professionnel de confiance, l'expert-comptable marocain est soumis à des obligations d'éthique et de déontologie. Il est tenu de respecter les principes fondamentaux de la profession, tels que l'indépendance, la confidentialité et l'intégrité. Ces principes garantissent la confiance des parties prenantes et renforcent la crédibilité des informations financières produites.

3.3. La profession d'expertise comptable au Maroc en chiffre

L'exercice de la profession d'expertise comptable au Maroc revêt une importance cruciale dans le paysage économique, jouant un rôle central dans la garantie de la transparence financière des entreprises. Pour appréhender pleinement l'ampleur de cette profession, il est essentiel de se pencher sur les chiffres clés qui la caractérisent. Ces données fournissent une vision quantitative et pertinente de la contribution des experts-comptables marocains à la vitalité du secteur financier et à la prise de décision éclairée des acteurs économiques. Dans cette perspective, nous analysons dans ce qui suit de manière approfondie les indicateurs chiffrés clés qui définissent la profession d'expertise comptable au Maroc.

3.3.1 Structure et Évolution de la Profession des Experts-Comptables au Maroc

La profession des Experts-Comptables au Maroc est représentée par le Conseil national qui siège à Casablanca et six conseils régionaux (le Conseil régional de Rabat-Salé-Kenitra, le Conseil régional de Casablanca et des régions du Centre, le Conseil régional de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, le Conseil régional de Fès-Meknès et l'Oriental, le Conseil régional d'Agadir Souss-Massa, et le Conseil régional de Marrakech-Safi) qui jouent un rôle essentiel dans la structuration et la représentation de la profession à l'échelle régionale.

En revanche, en France, la profession d'expert-comptable est représentée par le Conseil Supérieur (CSOEC) et 16 Conseils régionaux (CROEC) ainsi que deux comités départementaux. (Hassouni, 2015).

À la dernière mise à jour en novembre 2023, le nombre d'experts-comptables inscrits à l'OEC du Maroc s'élève à 792. Comparé à 2012, ce chiffre était de 519 membres inscrits, cela indique une augmentation de 273 professionnels sur une période de 11 ans. En ce qui concerne la féminisation de la profession, le nombre de femmes expertes a également progressé, passant de

¹ Pour accéder à des informations spécifiques sur le cadre réglementaire de l'expertise comptable au Maroc, vous pouvez consulter le site officiel de l'Ordre des Experts-Comptables du Maroc à l'adresse suivante : <https://www.oec.ma/>.

32 en 2012 à 126 en 2023. Le taux de féminisation a ainsi augmenté de 12 % à 16 % au cours de cette période de 11 ans, avec une variation de 4 points (Tableau 2).

En France, ²selon les données du Conseil National des Comptes (CNOEC) en 2022, l'ordre compte 21 155 commissaires aux comptes, dont 30 % sont des femmes. Le nombre de cabinets ou associations d'expertise comptable est estimé à 18 785. Une progression de 5 points par rapport à 2021 a été notée. Selon une étude de l'association Femmes Experts-Comptables, en 2022, les femmes Experts-Comptables inscrites au Tableau de l'Ordre en France sont au nombre de 5 202 sur un total de 19 654 Experts-Comptables, représentant ainsi une part de 26 %.

En Tunisie, l'Ordre des Experts Comptables ³a connu une évolution significative. En 1983, le nombre de membres était de 49, passant à 830 en 2014, dont 12 % étaient des femmes. Fin 2022, l'ordre tunisien a atteint 1181 personnes physiques, bien que la part des femmes demeure relativement modeste selon les données du site de l'Ordre des Experts-Comptables de Tunisie. La profession d'expert-comptable au Maroc a connu une évolution significative au cours des dernières décennies. Autrefois considérée comme une profession technique et peu visible, elle est aujourd'hui reconnue comme une profession essentielle au bon fonctionnement de l'économie. Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre d'experts-comptables au Maroc en fonction du genre de 2000 à 2023.

Tableau 1 : Évolution du nombre d'experts-comptables au Maroc en fonction du genre

Années	Total	Hommes		Femmes	
		N	%	N	%
2000	232	225	97%	7	3%
2012	519	487	94%	32	6%
2017	650	572	88%	78	12%
2022	720	615	85%	105	15%
2023	792	666	84%	126	16%

Source : Fait par nos soins selon les données du conseil national de l'OEC Maroc

Le tableau fournit une perspective temporelle sur la composition de la profession d'expertise comptable au Maroc au cours des années 2000 à 2023, mettant en évidence le nombre total d'experts-comptables, la répartition entre hommes et femmes, ainsi que la proportion respective en pourcentage.

² Selon le Site officiel de l'Ordre des experts-comptables de la France

³ Selon le Site officiel de l'Ordre des experts-comptables de la Tunisie

En 2000, sur un total de 232 experts-comptables, une écrasante majorité de 97% était constituée d'hommes, tandis que les femmes ne représentaient que 3% de la profession. Au fil des années, le nombre total d'experts-comptables a nettement augmenté, passant à 519 en 2012, avec une légère augmentation de la représentation féminine à 6%.

En 2017, le nombre total d'experts-comptables a continué de croître, atteignant 650, mais la proportion de femmes a augmenté de manière significative pour atteindre 12%, indiquant une évolution positive de la diversité au sein de la profession. En 2022, bien que le nombre global ait augmenté à 720, la proportion de femmes a légèrement évolué à 15%, suggérant des variations dans les tendances de représentation.

La tendance observée en 2023 maintient la croissance du nombre total d'experts-comptables à 792, mais la proportion de femmes, bien que légèrement augmentée à 16%, révèle une progression graduelle. En somme, le tableau souligne la dynamique de croissance de la profession d'expertise comptable au Maroc, tout en mettant en évidence la nécessité continue de promouvoir l'inclusion des femmes dans ce domaine, notamment en examinant les facteurs qui pourraient influencer cette évolution. Cette progression est illustrée dans le graphique ci-dessous.

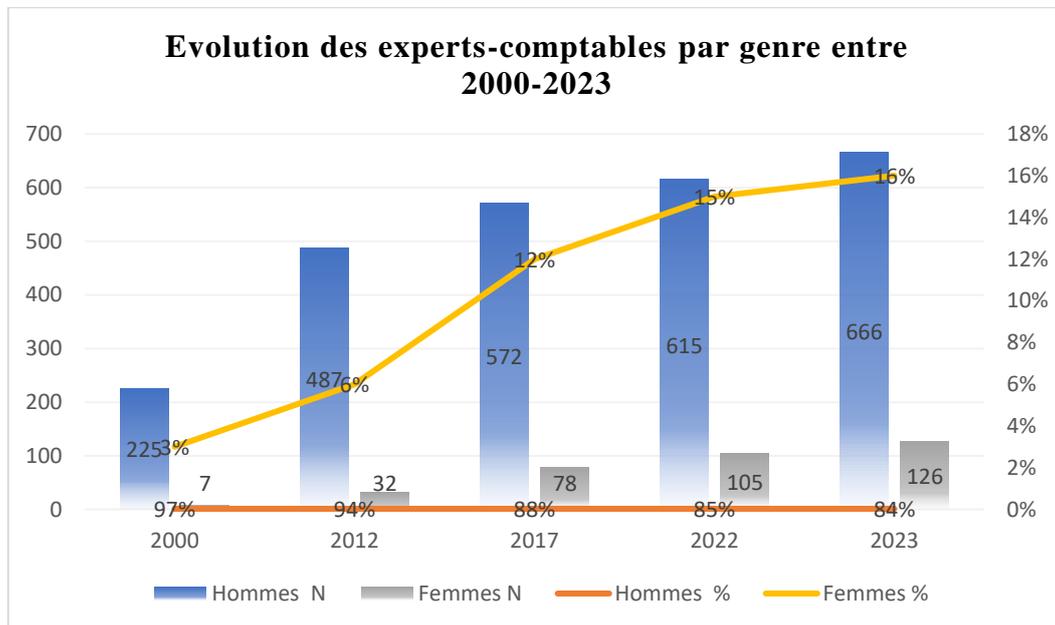


Figure 1 : Evolution des experts -comptable au Maroc entre 2000-2023

Source : Elaboration personnelle

L'analyse de la figure ci-dessus révèle une évolution significative de la présence des experts-comptables au cours des 23 dernières années, marquée par une croissance constante de cette profession au Maroc. Cependant, une tendance notable émerge concernant la participation des

femmes, qui, bien que présente, évolue à un rythme plus modéré. Malgré cette croissance globale, la profession d'expertise comptable au Maroc demeure majoritairement masculine. Cette observation met en lumière une disparité persistante entre les sexes au sein de cette branche, soulignant la nécessité d'explorer les facteurs qui pourraient influencer la faible représentation féminine. Un graphique complémentaire, présenté ci-dessous, illustre de manière visuelle cette dynamique, mettant en évidence le décalage entre l'augmentation globale du nombre d'experts-comptables et la progression plus modeste de la participation des femmes au fil des années. Cette réalité appelle à une réflexion approfondie sur les opportunités et les obstacles qui façonnent la diversité au sein de la profession d'expertise comptable au Maroc.

3.3.2. Proportion des experts comptables selon la zone géographique

Tableau 2 : Répartition des experts-comptables (EC) au Maroc par localisation géographique

Conseils régionaux	Personnes morales	Personnes physiques
Rabat-salé-Kenitra	69	126
Casa et sud	289	536
Fès-Meknès et l'oriental	21	38
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	17	42
Souss-Massa	29	26
Marrakech-Safi	26	25
Total	451	792

Source : Selon les données du Conseil National de l'OEC, 2023.

Le tableau offre une vision détaillée de la répartition des experts-comptables au Maroc en fonction de leur localisation géographique, distinguant entre les personnes morales et les personnes physiques. Les chiffres sont regroupés par conseils régionaux, ce qui permet d'observer les concentrations d'experts-comptables dans différentes zones du pays.

La répartition géographique des experts-comptables au Maroc met en lumière des disparités significatives dans différentes régions du pays. À Rabat-Salé-Kenitra, 69 personnes morales et 126 personnes physiques sont recensées dans le domaine de l'expertise comptable. En revanche, la région de Casa et du sud se démarque avec une concentration plus importante, abritant 289 personnes morales et 536 personnes physiques exerçant en tant qu'experts-comptables. Fès-Meknès et l'Oriental comptent respectivement 21 personnes morales et 38 personnes physiques spécialisées dans ce secteur. Tanger-Tétouan-Al Hoceima enregistre 17 personnes morales et 42 personnes physiques exerçant en tant qu'experts-comptables. Souss-Massa compte 29 personnes morales et 26 personnes physiques, tandis que Marrakech-Safi dénombre 26

personnes morales et 25 personnes physiques exerçant la profession d'expert-comptable. Cette distribution souligne la diversité régionale de la profession, offrant une perspective détaillée sur les concentrations d'experts-comptables à travers le pays.

Cette disparité géographique est illustrée dans le graphique ci-dessous.

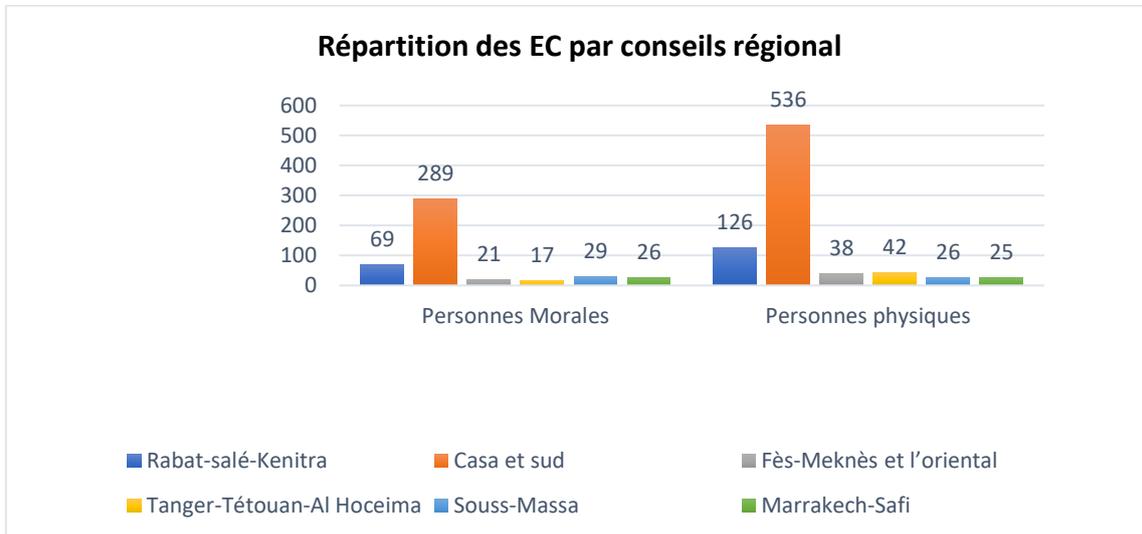


Figure 2 : Répartition des experts-comptables par conseil régional

Source : Elaboration personnelle

En résumé, la distribution géographique des experts-comptables au Maroc met en lumière des écarts significatifs des professionnels exerçant dans le domaine de l'expertise comptable à travers le pays. Certaines régions affichent une présence plus marquée que d'autres, une disparité qui peut être influencée par divers facteurs, notamment l'activité économique, la demande locale et d'autres dynamiques propres à chaque région. La région Casa et Sud se distingue par un nombre élevé de personnes physiques et morales au sein du conseil régional, totalisant respectivement 536 et 289 membres. Cela indique une forte concentration d'entités et d'entreprises opérant dans le domaine de l'expertise comptable dans cette région, probablement en raison de son importance économique et commerciale.

La distribution des personnes physiques et morales entre les conseils régionaux n'est pas uniforme, suggérant des disparités dans l'activité de la profession d'expert-comptable à travers les différentes régions du Maroc. Ces différences peuvent être influencées par des facteurs économiques, culturels et structurels propres à chaque région.

L'analyse de la profession de l'expertise comptable au Maroc a révélé une importante disparité professionnelle entre les hommes et les femmes au sein de cette branche, ainsi qu'à l'échelle régionale.

3.4. Un marché largement dominé par les « Big Four »

Au Maroc, le marché de l'audit constitue un secteur clé de la profession d'expert-comptable, jouant un rôle essentiel dans la garantie de la transparence financière et la conformité aux normes comptables des entreprises. Ce marché est largement animé par une diversité de cabinets d'audit, chacun apportant son expertise distinctive. Parmi les acteurs majeurs figurent les renommés « Big Four » – Deloitte, PwC, Ernst and Young, et KPMG – des multinationales anglo-américaines qui exercent une influence significative non seulement au niveau national, mais également sur la scène internationale. Ces géants de l'audit proposent une gamme étendue de services, allant de la certification des comptes à la consultation stratégique. Le marché de l'audit au Maroc est dominé par les Big Four, qui contrôlent environ 70% du marché. Cependant, il existe également un certain nombre d'autres cabinets d'audit (Mazars Maroc, Grant Thornton Maroc, BDO Maroc, RSM Maroc, Moore Stephens Maroc ... etc) qui jouent un rôle important sur le marché. Ces cabinets sont tous membres de réseaux internationaux d'audit et de conseil. Ils ont une forte présence au Maroc et offrent une large gamme de services, notamment l'audit financier, l'audit interne, le conseil fiscal, le conseil juridique et le conseil en gestion. Ces armoires sont des concurrents sérieux des Big Four au Maroc. Ils ont une bonne réputation et sont en mesure d'offrir des services de qualité à des prix compétitifs. Cette coexistence de cabinets nationaux et internationaux crée un paysage diversifié où la profession d'expert-comptable, intégrée au sein de ces cabinets d'audit, joue un rôle central dans la pérennité et la vitalité du marché de l'audit au Maroc.

Toutefois, la vive compétition entre les cabinets engendre une pression sur les tarifs, incitant la directive régissant l'expertise comptable à instaurer une série de réformes. Ces mesures sont conçues dans le but d'élever la qualité des services fournis par les commissaires aux comptes et de prévenir tout comportement ou pratique en contradiction avec les normes déontologiques.

3.5. Une panoplie de réformes : un nouveau souffle pour la profession au Maroc

Le secteur de l'expertise comptable au Maroc connaît un nouvel élan grâce à une série de réformes. Ces changements, axés sur la modernisation et la revitalisation du secteur, ouvrent de nouvelles perspectives et opportunités pour les professionnels de la comptabilité dans le pays. En réponse à l'introduction de la 8e directive européenne sur l'audit, en vigueur dans l'Union européenne depuis 2016, l'Ordre des Experts-Comptables marocain a lancé un processus ambitieux de convergence visant à aligner la profession de commissariat aux comptes sur les normes internationales. (Issam et Youssef, 2019).

Cette initiative englobe plusieurs axes majeurs, dont la création d'une autorité de contrôle autonome dédiée à la supervision des commissaires aux comptes, similaire au Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C) en France. Elle implique également la révision de la grille de budget-temps, l'adoption de normes internationales telles que les normes internationales d'audit International Standard on Auditing (ISA) et la norme internationale de contrôle qualité IFAC, ainsi que la mise en place d'une démarche qualité visant à élever le niveau de qualité des missions de commissariat aux comptes (Issam et Youssef, 2019).

Ces mesures ont pour objectif de renforcer la qualité des services fournis par les commissaires aux comptes et de prévenir tout comportement ou pratique contraire à la déontologie, tels que les mandats à vie et le non-respect des normes, qui peuvent émerger dans un marché de l'audit marocain caractérisé par une forte concentration des mandats entre les mains de quelques cabinets d'audit.

Afin d'élargir le marché de l'audit, considéré comme un levier efficace pour la reddition des comptes, l'Ordre des experts-comptables au Maroc a agi sur trois axes majeurs. Tout d'abord, il a promulgué la nouvelle loi 19-20, une révision de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes. Ensuite, il a entrepris une réévaluation du cadre régissant les conventions réglementées. Enfin, il a instauré un système de rotation des commissaires aux comptes, agissant ainsi de manière concertée pour renforcer et moderniser les pratiques d'audit dans le contexte financier (EL ARIF, 2021).

Concernant la loi 19-20, qui modifie et complète la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, a été élaborée par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie Verte et Numérique dans le but d'instaurer des réformes significatives favorisant des pratiques de gouvernance exemplaires. Cette initiative vise à stimuler l'éthique, la performance et la croissance des entreprises ainsi que l'ensemble du tissu économique. Plusieurs articles ont été modifiés pour renforcer la transparence et imposer un équilibre obligatoire en matière d'égalité des genres.

La nouvelle loi propose également des dispositions visant à encadrer de manière plus rigoureuse les conflits d'intérêts impliquant la société, ses dirigeants et principaux associés. Une révision du dispositif régissant les conventions réglementées a été effectuée, incluant des modifications substantielles aux modalités d'intervention des commissaires aux comptes dans ce contexte, ainsi que la durée de leur mandat. Ces propositions d'amendement représentent une avancée significative pour promouvoir une gouvernance plus éthique, transparente et équilibrée au sein des sociétés anonymes au Maroc. Ainsi, la mise en place un système de rotation des commissaires aux comptes, visant à renouveler les mandats au sein des sociétés anonymes

faisant appel public à l'épargne (APE). Cette réforme propose une limite de 12 ans pour la durée totale du mandat, avec une période de carence de 4 ans après son achèvement. Pour toutes les sociétés anonymes, la loi 19-20 établit une limite de deux mandats successifs de 3 ans, suivi d'une interdiction aux commissaires aux comptes concernés de certifier les comptes de ces mêmes sociétés pendant les quatre années suivantes. L'objectif principal de cette mesure est de renforcer l'indépendance et l'objectivité des commissaires aux comptes. (Chihab, 2020).

Il est important de signaler, que depuis le 1er janvier 2020, le conseil national de l'Ordre des Experts-Comptables a diffusé une directive demandant à ses membres d'appliquer à chaque membre de l'équipe d'un tarif minimum de 500 Dirhams de l'heure pour les missions d'audit légal et contractuel. Par conséquent, les soumissionnaires en dessous de ce tarif seront systématiquement écartés. (El Arif, 2021).

Notant que, l'application du tarif minimum pour les missions d'audit légal ou contractuel est obligatoire puisque les experts-comptables sont tenus de respecter les normes édictées par l'Ordre des Experts-Comptables. De ce fait, des sanctions sont prévues en cas d'infraction. Par ailleurs, chaque expert-comptable qui décroche une mission d'audit doit effectuer une déclaration auprès de l'instance ordinale. Il est donc difficile de continuer de brader ces prestations.

Il est à noter toutefois que, en comparaison avec les pratiques internationales, le renouvellement des mandats des auditeurs légaux n'est généralement pas autorisé, sauf pour les entités d'intérêt public où la rotation est obligatoire après une période d'exercice variant de 10 à 24 ans en Europe, selon la législation nationale (Slimene ; 2016). Depuis 2011, une norme au Maroc impose déjà la rotation des commissaires aux comptes après un maximum de 6 ans pour l'associé signataire et de 12 ans pour un cabinet comptant plusieurs experts-comptables, s'appliquant spécifiquement aux entreprises faisant appel public à l'épargne et aux établissements publics.

4. Défis liés à la pratique de la profession de l'expertise au Maroc

Néanmoins, malgré les nombreuses réformes au sein de la profession marocaine d'expertise-comptable, des défis cruciaux relatifs à la rentabilité et au renouvellement des effectifs demeurent des enjeux majeurs, l'évolution des attentes des clients, la montée des pressions tarifaires et le vieillissement de la population professionnelle introduisent des dynamiques complexes, nécessitant une adaptation agile des cabinets d'expertise comptable. Cette section explore ces défis, mettant en lumière l'importance d'une approche proactive pour maintenir la pertinence et la prospérité de la profession.

4.1. Les Défis de rentabilité dans les Cabinets d'Expertise Comptable

L'un des défis majeurs évoqués concerne la rentabilité et la productivité insuffisantes des cabinets d'expertise comptable. Cette situation découle principalement d'une concurrence accrue, exerçant une pression tarifaire significative sur les cabinets établis. L'émergence de services à bas coût ou délocalisés a conduit à une diminution des tarifs, notamment pour des missions à faible valeur ajoutée. Face à ce panorama, les cabinets traditionnels doivent revoir leur modèle économique. Les missions classiques à faible valeur ajoutée, telles que la saisie comptable, la gestion des fiches de paie et les bilans annuels, doivent être externalisées ou automatisées. Ceci permet de libérer de l'espace pour des prestations de conseil haut de gamme. L'industrialisation des processus, notamment dans les domaines du marketing, de la vente, des ressources humaines et de la production, représente une solution tangible pour relever les défis de rentabilité et de productivité.

4.2. Défis du Renouvellement dans l'Expertise Comptable

Bien que la dimension démographique ne soit pas le premier élément auquel on pense lorsqu'il est question d'expertise comptable, son impact sur la profession est significatif. Actuellement, le secteur doit faire face à une problématique majeure liée au renouvellement de ses effectifs. D'une part, le marché subit de plein fouet les conséquences du vieillissement de la profession. En effet, environ 20 % des experts-comptables inscrits à l'Ordre ont dépassé l'âge de 50 ans. D'autre part, l'attrait pour la profession diminue d'année en année, entraînant des difficultés accrues en matière de recrutement. Les experts-comptables font face à des défis réels pour attirer de nouveaux talents, en particulier pour identifier le profil idéal en fonction de leurs besoins spécifiques du moment, que ce soit en termes de compétences transversales, de spécialisations métier, ou autres.

Dans ce contexte, l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (Analyse des Forces (Strengths), Faiblesses (Weaknesses), Opportunités (Opportunities) et Menaces (Threats) (SWOT) **figure 3**) émerge comme un outil essentiel pour éclairer la trajectoire future de la profession marocaine d'expertise-comptable. En évaluant les forces internes, telles que les réformes entreprises, et en identifiant les opportunités externes, comme l'évolution des attentes client, les cabinets d'expertise comptable peuvent élaborer des stratégies proactives pour surmonter les défis de la relation client, de la rentabilité et du renouvellement des effectifs. Une approche réfléchie à travers la matrice SWOT offre une vision globale permettant de maximiser les avantages concurrentiels et de minimiser les vulnérabilités, assurant ainsi la pertinence et la pérennité de la profession dans un environnement en constante évolution.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une bonne qualité de la formation dispensée pour les experts -comptables stagiaires. • Le dynamisme de l'Ordre des Experts Comptable et la qualité de la formation continue. • L'ouverture de l'Ordre des Experts-Comptables sur l'Afrique et le monde à travers la signature de conventions avec des organisations et associations internationales de l'audit. • La reconnaissance professionnelle des diplômés étrangers d'expertise comptables au Maroc 	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque d'attractivité pour les petits cabinets et les cabinets de taille moyenne face aux grands cabinets internationaux. • La répartition inégale des missions d'audit dont grands cabinets détiennent la part du lion. • La sous-valorisation des prestations et la baisse des honoraires. • L'insuffisance, voire l'absence d'évaluation des prestations, assortie de récompenses et de sanctions.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • L'adoption accrue des technologies offre des possibilités d'automatisation, améliorant ainsi l'efficacité opérationnelle. • L'amélioration des standards des normes de l'audit. • Élargir le champ de formation des professionnels au niveau de l'ENCG. • L'amélioration des standards des normes de l'audit. • La demande croissante de compétences spécialisées crée des opportunités pour la formation continue et le développement professionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • La concurrence et l'émergence de services à bas coût peuvent exercer des pressions tarifaires, affectant la rentabilité. • Le développement de logiciels comptables toujours plus sophistiqués qui induisent une banalisation de la tenue de comptabilité et donc une baisse naturelle des marges commerciales. • La pression de la clientèle pourrait portait atteinte à l'indépendance de l'auditeur. • L'ouverture de l'économie marocaine expose la profession à une concurrence accrue de cabinets internationaux.

Figure 3 : Matrice SWOT de la profession de l'audit financier au Maroc

Source_: Elaboration personnelle

En conclusion, la matrice SWOT met en lumière les aspects clés de la profession d'expert-comptable au Maroc. Malgré des forces notables telles que la qualité de la formation et l'engagement international, des faiblesses comme la sous-valorisation des prestations nécessitent une réflexion stratégique. Les opportunités liées à l'automatisation et à l'amélioration des standards offrent des voies prometteuses, mais elles doivent être abordées avec prudence face aux menaces de concurrence intense et de pression tarifaire. En intégrant ces éléments dans une approche stratégique globale, la profession peut tirer parti de ses forces, atténuer ses faiblesses, capitaliser sur les opportunités et se prémunir contre les menaces, assurant ainsi sa résilience et son développement dans un contexte dynamique.

5. Perspectives de recherches :

Comme perspectives de recherche futur, il serait judicieux d'étudier l'impact de l'intégration des technologies émergentes, telles que l'automatisation et l'intelligence artificielle sur la pratique de l'expertise comptable. Il serait intéressant d'explorer comment ces innovations peuvent optimiser les processus comptables, accroître l'efficacité opérationnelle des cabinets et influencer les compétences nécessaires pour les professionnels de la comptabilité.

Parallèlement, la formation continue des experts-comptables émerge comme une piste de recherche essentielle. Comprendre les besoins en formation pour rester au fait des évolutions technologiques, des réformes réglementaires et des meilleures pratiques internationales sera crucial pour maintenir la pertinence et la compétence des professionnels du secteur.

Les réformes réglementaires récentes offrent également un terrain propice à la recherche. Il serait bénéfique d'évaluer l'impact concret de la loi 19-20 sur la qualité des services des commissaires aux comptes, en examinant comment ces changements ont été mis en œuvre sur le terrain et en mesurant leur efficacité.

La gestion de la relation client dans le contexte marocain constitue un autre domaine clé. Comprendre les attentes changeantes des clients, explorer les meilleures pratiques pour offrir un conseil plus stratégique et améliorer l'expérience client seront des axes de recherche cruciaux.

En outre, l'exploration des opportunités d'expansion internationale pour les cabinets locaux, l'intégration de pratiques durables dans la profession, l'innovation continue dans les modèles d'affaires et la cybersécurité sont autant de domaines qui méritent une attention particulière. Ces perspectives de recherche visent à anticiper les défis futurs et à contribuer au développement dynamique de l'expertise-comptable au Maroc.

6. Conclusion

En conclusion, cet article offre une plongée approfondie dans l'état actuel de la profession d'expertise-comptable au Maroc, tout en jetant un regard perspicace sur les défis et opportunités qui façonnent son avenir. Les réformes réglementaires récentes, incarnées par la loi 19-20, marquent un jalon significatif vers l'amélioration de la qualité des services des commissaires aux comptes et le renforcement de la déontologie. Toutefois, ces avancées coexistent avec des défis persistants tels que la gestion de la relation client, la rentabilité et le renouvellement des effectifs.

L'analyse SWOT a été cruciale pour éclairer la trajectoire future de la profession, mettant en lumière des forces prometteuses, mais aussi des faiblesses qu'il convient d'adresser. Les

opportunités découlant de l'adoption des technologies, de l'amélioration des normes de l'audit et de la demande croissante de compétences spécialisées ouvrent des voies passionnantes pour l'avenir.

Les perspectives de recherche identifiées, allant de l'intégration des technologies émergentes à la gestion de la relation client, en passant par l'exploration d'opportunités internationales, offrent un terrain fertile pour les chercheurs et les professionnels. Anticiper les évolutions rapides de l'environnement professionnel et répondre de manière proactive aux besoins changeants des clients seront essentiels pour garantir la pertinence et la pérennité de l'expertise-comptable au Maroc.

Bien que votre article soit informatif et descriptif, il peut présenter quelques limites inhérentes à la nature de l'analyse effectuée. Voici quelques pistes à considérer :

L'une des limites de cet article réside dans son absence de comparaison de la situation marocaine avec d'autres pays et de mise en perspective des données avec des benchmarks internationaux. Cette lacune pourrait restreindre la compréhension du lecteur quant à la position relative de la profession d'expert-comptable au Maroc dans un contexte mondial. Une analyse comparative aurait permis d'identifier des points de convergence ou de divergence, offrant ainsi une vision plus complète et contextuelle des dynamiques propres à la profession dans le pays. Une autre limite de cette recherche réside dans le fait que l'analyse se concentre principalement sur des données quantitatives, laissant potentiellement de côté des aspects qualitatifs importants de la profession d'expert-comptable au Maroc. En se basant principalement sur des chiffres et des pourcentages, l'article pourrait ne pas saisir pleinement la complexité des expériences individuelles, des perceptions professionnelles et des défis qualitatifs auxquels les experts-comptables marocains pourraient être confrontés. L'intégration d'approches mixtes, combinant des données quantitatives et qualitatives, pourrait offrir une perspective plus holistique de la profession.

En définitive, ce travail aspire à stimuler la réflexion, à susciter de nouvelles pistes de recherche et à encourager une approche agile au sein de la profession. En naviguant avec succès à travers ces défis et opportunités, les acteurs de l'expertise-comptable au Maroc peuvent assurer une contribution significative à la vitalité et à l'efficacité du secteur.

BIBLIOGRAPHIE

1. Aymen, F., Jacem, S., Youssef, O., Issam, A., & Abderrazek, A. (2019). Paralysie du nerf péronier provoquée par un kyste synovial de l'articulation tibio-fibulaire proximale : à propos de deux cas et revue de la littérature. *Journal médical panafricain*, 34(1).

2. Ben Slimene, I. (2016). L'impact de la réglementation sur la qualité et le coût de l'audit en Europe. Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes. NNT : 2016GREAG006. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01517268>.
3. Bulletin officiel du royaume du Maroc : Dahir du 11 août 1922 reprenant les dispositions de la loi française de 1867 concernant les sociétés anonymes.
4. Bulletin officiel du royaume du Maroc : dahir d° 1-92-139 du 8 janvier 1993 portant promulgation de la loi n° 15-89 réglementant la profession d'expert-comptable et instituant un ordre des experts-comptables.
5. Bulletin officiel du royaume du Maroc : La loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, adoptée par la Chambre des représentants le 15 safar 1417 (2 juillet 1996).
6. El Omari, S., & Khlif, W. (2014). Professionnalisation des experts-comptables : analyse comparée du Maroc et de la Tunisie. *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 20(1), 67-91.
7. El Omari, S. (2008). Contribution à l'analyse de l'organisation d'une profession comptable : le cas du Maroc (1906-2006) (Thèse de doctorat, Toulouse 1).
8. El Omari, S., Saboly, M. (2005). Émergence d'une profession comptable libérale : le cas du Maroc. *Comptabilité - Contrôle - Audit* numéro thématique Histoire de la comptabilité, du management et de l'audit : 129-148.
9. Hassouni, K. (2015). Femmes et profession comptable au Maroc (Thèse de doctorat, Versailles-St Quentin en Yvelines).
10. La Vie Economique : Loubna Chihab, L'établissement d'un rapport préalable par le commissaire aux comptes peut se révéler très lourd et coûteux, dans, *La Vie Eco*, du 25 Oct, 2020.
11. MarocPress : Hassan, EL ARIF, Audit : Le tarif minimum devient obligatoire » dans Edition N°:5707 Le 27/02/2020.
12. Guide pratique des Experts Comptables et des Comptables Agréés disponible en format pdf sur : <https://www.finances.gov.ma/Publication/depp/2022/>
13. Site officiel de l'Ordre des experts-comptables du Maroc : www.oecmaroc.com.
14. Site officiel de l'Ordre des experts-comptables de Tunisie : www.oect.org.tn
15. Site officiel de l'Ordre des experts-comptables de la France : www.experts-comptables.fr